

64e séance du 30 septembre 1949 à 9 heures.

Présidence: M. Nobs.

Absents: -

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Clôture: 12 h. 05.

Procès-verbal: -

Séjour d'Humbert II en Suisse.

M. Petitpierre: La première demande de visa était motivée par: rencontre avec sa mère. La seconde par: Voir sa femme et son oncle, le prince Max de Saxe. Le CF doit prendre une décision pour le cas où Genève accorderait l'autorisation. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on accorde un permis de séjourner 4 jours. Situation a changé depuis 1946.

M. de Steiger: En novembre 1946, le CF avait expressément prévu l'exclusion du roi lorsqu'il a autorisé Marie-José à séjourner en Suisse. La mesure de l'interdiction est sujette à interprétation. Il s'agit aujourd'hui d'une rencontre de famille. Nous n'avons aucun droit à exercer sur Genève pour que le canton reçoive Humbert. On pourrait exceptionnellement dire oui pour Genève, non pour Fribourg. Eviter les voyages en Suisse. Principis obstat. Même si on autorise voyage à Fribourg, faire comprendre à Humbert que ça ne doit pas recommencer.

M. Nobs: Même avis que M. de Steiger. Humbert donne des motifs trop différents.

M. Petitpierre: Nous sommes un pays qui respecte la liberté individuelle, donc la liberté de déplacement. Peuple suisse critiquerait davantage refus qu'autorisation. En 1946, nous avons simplement refusé autorisation d'établissement à Humbert, mais pas refusé le droit de faire un séjour de court durée.

M. de Steiger: Avons été très sévères pour Pierre II de Yougoslavie.

M. Etter: Il n'y a pas d'intérêts supérieurs qui interdisent le séjour. Voyage à Fribourg peut se faire discrètement. Soyons larges, sous réserve de l'autorisation des cantons.

M. Celio: Plutôt de l'avis de Justice et Police, mais favorable in casu.

M. Kobelt: Même avis que M. Celio.

M. Rubattel: Même avis que le département politique.

M. Nobs: Même avis que M. de Steiger. Conclusion: le CF ne s'oppose pas au séjour, mais réserve la décision des cantons.

M. de Steiger: Je reçois l'avis que Genève accorde l'autorisation pour 3 jours. Le département politique doit voir si Casai ne devrait pas prendre contact avec Fribourg.

Délégation au comité agricole de la commission économique.

M. Petitpierre: J'ai fait une proposition, mais M. Nobs fait des réserves quant au nombre des délégués. Je suis prêt à réduire leur nombre si la division de l'agriculture est d'accord. Admettez le principe de la délégation dans l'idée qu'un délégué sera supprimé si possible.

Dévaluation.

M. Petitpierre: Dietschi a dit que le bénéficiaire de la dévaluation devrait aller surtout aux consommateurs. C'est juste. Quelles mesures prendre? On reproche à nos hôtels d'être plus chers que ceux de plusieurs autres pays. Discuter une fois ce problème pour ne pas nous



laisser surprendre.

M. Nobs: J'ai reçu délégation me demandant augmentation subside pour l'office suisse du tourisme. Or les prestations des intéressés sont extrêmement modestes. Je me suis posé la question d'une "Verkehrsabgabe". En principe, ne pas économiser les moyens de propagande à l'heure actuelle. Hôtels italiens très chers. Tant mieux pour nous. Recevoir bientôt les représentants des milieux craignant les effets de la dévaluation à l'étranger pour les rassurer et voir les mesures à prendre.

M. Rubattel: Devons nous attendre à des démarches diverses. Elles commencent déjà, par les milieux hôteliers. L'idée Dietschi va à fin contraire de nos efforts pour démobiliser l'appareil administratif. Il faudrait veiller aussi à ce que les prix puissent, le cas échéant, augmenter. Très gros problèmes. Retour à d'anciennes méthodes. Seul le tourisme anglais - et un peu Benelux - est sérieusement en cause actuellement. Nouvelles négociations sont en cours avec les Anglais pour le tourisme. On insiste aujourd'hui sur le retour au multilatéralisme. On demande réduction du prix du billet des Anglais venant en Suisse. Ne pas prendre ces revendications au tragique. Elle sont prématurées. Les milieux hôteliers se démènent déjà pour la création d'un fonds touristique, qui serait un premier pas dans le sens de la dévaluation.

M. Celio: J'espère que M. Nobs n'insistera pas pour le maintien du chiffre actuel de la prestation fédéral à l'office suisse du tourisme, car il faut désormais pousser la propagande aux USA. Il faut faire quelque chose pour l'hôtellerie, à cause de son incidence économique. Le peuple suisse est d'accord de ne pas dévaluer, mais il veut qu'on prenne des mesures en conséquence. M.

M. Rubattel: Encore impossible de connaître les répercussions économiques de la dévaluation. Les intéressés doivent supporter une partie des charges. Si prenons des mesures dans un secteur, devons en prendre ensuite dans les autres. Donc éviter de s'engager dans les interventions.

M. Etter: Ceux qui se dressent contre interventionnisme de l'Etat sont les premiers à le réclamer.

M. Celio: Les conséquences de la dévaluation étrangère pour la saison d'hiver sont exactement connues.

Comité d'action pour le retour à la démocratie directe.

M. de Steiger: Il y aura le 19 octobre une discussion avec le comité d'initiative. On lui demandera s'il considère qu'il faut un délai fixe ou des délais divers pour l'abrogation des arrêtés en question. Je vous tiendrai au courant. Il s'agit pour le moment de constituer la documentation en vue d'un contre-projet éventuel. Permettez-moi de convoquer certains chefs de service des départements pour la séance avec le comité d'action.

Société suisse des carabiniers.

M. Kobelt: Une délégation me demande une augmentation de la subvention (30 cts) pour les cartouches tirées dans les sociétés. Résultat: 500 000 fr. d'augmentation pour le budget. J'ai dit que c'était impossible en tant- temps de réduction de dépenses. Etes-vous d'accord?

Colonel-divisionnaire Brunner.

M. Kobelt: Brunner est invité à faire un voyage aux Indes aux frais du gouvernement hindou. On peut guère refuser.

M. Petitpierre: Même avis.

Visite du généralissime Jung.

M. Kobelt: Jung a laissé entrevoir à Valotton qu'il accepterait invitation en Suisse pour 1950.

M. Petitpierre: Difficile de refuser. Chercher à entretenir des relations là où l'on peut.

M. Kobelt: Intérêt suisse à entretien de relations avec autorités militaires suédoises.

Prix du pain.

M. Rubattel: Le prix du pain a été fortement abaissé par l'effet des subventions. Ce subventionnement ne coûterait cependant plus rien à la Confédération pour 1950. Chiffres contradictoires. L'administration des blés envisage introduction du pain unique.

Tous ces problèmes sont encore obscurs. Mais le problème qui presse est celui de la marge de panification. Les boulangers s'agitent. Etes-vous d'accord de laisser de côté le problème du prix du pain jusqu'à éclaircissement, mais de statuer vendredi prochain sur la marge de panification? Il s'agirait de faire supporter le supplément par le consommateur.

M. Etter: Ne pas renoncer au pain complet.

M. Petitpierre: La marge de panification est-elle insuffisante? On peut en douter.

M. Rubattel: Le contrôle des prix et Boehler estiment que 2 % seraient justifiés.

M. Nobs: Bien faire comprendre au public la raison de l'augmentation.

Dévaluation.

M. Nobs: fait rapport sur quelques aspects du marché monétaire à la suite de la dévaluation britannique. J'aurais voulu que BN renseigne CF avant de fixer nouveaux cours du dollars. Mesure pas très opportune, mais normale.

Votations fédérales.

M. Nobs: 3 votations en vue: statut des fonctionnaires, logement, alcool. Si la nouvelle loi sur le statut n'entre pas en vigueur le 1er janvier, nécessité d'aller devant les Chambres. Donc faire voter en décembre. L'ajournement de la votation sur les logements crée une lacune de courte durée seulement. Pas judicieux de combiner les 2 votations. Fixer le 11 décembre. Le canton de Berne est obligé de fixer les votations pour ce jour-là. Décision: interne pour le moment.

M. Etter: Rien n'empêche de publier cette date.

KAPF.Décisions prises sur la base de propositions écrites.

Bundeskanzlei	Volksabstimmung vom 11. Sept. 1949.
Politisches	Situation financière Ministre Stucki. Gesandtschaft Buenos-Aires. Délégation suisse FAO
Inneres	Botaniker-Kongress Stockholm Pharmakopöekommission
Militär:	Begnädigungsgesuche Oeler, Pphanas, Furrer, Rudolf.

Finanz und Zoll

Verarbeitung der Kartoffelüberschüsse
Schadenersatzklage gegen Bundesbeamte

Volkswirtschaft

Wirtschaftsverhandlungen mit Italien
M. Nobs: Ne serait-il pas possible
d'adjoindre à la délégation un représentant
de l'Union syndicale pour mettre ces milieux
au courant de nos difficultés?

M. Rubattel: Peut-être y aura-t-il de
grosses questions à régler. On n'en sait
rien. Pour ce qui concerne participation
Union syndicale, il est question de créer
une commission consultative où seraient
représenté Union syndicale et les société
de consommation. Les négociations elles-
mêmes sont trop techniques pour qu'on y
mêle d'autres milieux.

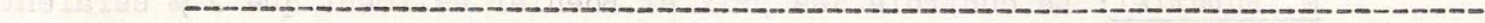
M. Nobs: Je renonce à ma demande pour
aujourd'hui.

Post und Eisenbahn

VO über die Prüfung der Gefässe für giftige
Stoffe.

Volkswirtschaft

Abgrenzung des Berggebietes



M. Nobs: Bien faire comprendre au public la raison de l'augmentation.

M. Nobs: fait rapport sur quelques aspects du marché monétaire
à la suite de la dévaluation britannique. L'année vient de se
terminer et avant de fixer nouveaux cours du dollar. Mesure pas
très opportune, sans normale.

Votations fédérales.
M. Nobs: 3 votations en vue; statut des fonctionnaires, logement,
alcool. Si la nouvelle loi sur le statut n'entre pas en vigueur le
1er janvier, nécessaire d'aller devant les Chambres. Dans l'attente
voter en décembre. L'ajournement de la votation sur les logements
créé une lacune de courte durée seulement. Par jugement de com-
mission des 2 votations. Fixer le 11 décembre. Le canton de Berne
est obligé de fixer les votations pour ce jour-là. Décision:
interne pour le moment.
M. Nobs: Rien n'empêche de publier cette date.



Décisions prises sur la base de propositions écrites.
Bundeskanzler
Politisches
Innere
Militär:
Botschafts-Kommission
Pharmakokommission
Botaniker-Kongress Stockholm
Délégation suisse FAO
Gesundheits Bureau-Altes
Situations Finanzminister Bruckl.
Volksbestimmung vom 11. Sept. 1949.